

Tarifs

Sessions de formation

- Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (BAFA)
- Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction (BAFD)

Nos bureaux sont ouverts

Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi de 13 h 30 à 17h

Jeudi de 9h à 12h

Nos tarifs

Les tarifs comprennent les frais d'enseignement, de fournitures pédagogiques, d'hébergement et d'assurance. Pour les **Bas-rhinois**, ces tarifs intègrent la déduction des aides.

Pour les **Haut-rhinois**, les mêmes aides leur seront attribuées à la fin du BAFA.

Voir dernière page pour plus d'informations.

Précisions :

PENSION COMPLETE = internat : hébergement (nuit) et tous les repas inclus dans le prix du stage

DEMI-PENSION = repas de midi et goûters inclus dans le prix du stage

BAFA - formation générale

Lieu d'habitation principal Type de formation	Vous habitez : Strasbourg	Vous habitez : le Bas-Rhin	Vous habitez : le Haut-Rhin ou autre région	<u>Vous avez une prise en charge salariale</u>
PENSION COMPLETE	372 €	452 €	552 €	552 €
DEMI-PENSION	232 €	312 €	412 €	412 €

BAFA - approfondissement et qualification

Lieu d'habitation principal Type de formation	Vous habitez : Strasbourg	Vous habitez : le Bas-Rhin	Vous habitez : le Haut-Rhin ou autre région	<u>Vous avez une prise en charge salariale</u>
Approfondissement PENSION COMPLETE	438 €	438 €	438 €	438 €
Approfondissement DEMI-PENSION	333 €	333 €	333 €	333 €
Approfondissement Accueil du Public en Situation de Handicap en DEMI-PENSION	233 €* 	233 €* 	333 €	333 €
QUALIFICATION Surveillant de Baignade PENSION COMPLETE	584 €	584 €	584 €	584 €

* **Tarif spécial** dû à une aide de la CAF 67 de 100€ (déduite immédiatement et réservée aux Bas-rhinois non pris en charge par l'employeur)

BAFD - formation générale

Lieu d'habitation principal Type de formation	Vous habitez : Strasbourg	Vous habitez : le Bas-Rhin	Vous habitez : le Haut-Rhin ou autre région	<i><u>Vous avez une prise en charge salariale</u></i>
PENSION COMPLETE	622 €	702 €	702 €	702 €
DEMI-PENSION	496 €	576 €	576 €	576 €

BAFD - perfectionnement

Lieu d'habitation principal Type de formation	Vous habitez : Strasbourg	Vous habitez : le Bas-Rhin	Vous habitez : le Haut-Rhin ou autre région	<i><u>Vous avez une prise en charge salariale</u></i>
PENSION COMPLETE	465 €	465 €	465 €	465 €
DEMI-PENSION	384 €	384 €	384 €	384 €

Détails des aides à la formation

AIDES DÉDUITES DU COÛT DE LA FORMATION

ORGANISMES	MONTANT DES AIDES		REMARQUES
	BAFA	BAFD base	
CAF 67	-Base : 100€ -Approfondissement « Handicap » : 100 €	/	Concerne uniquement les habitants du Bas-Rhin.
VILLE DE STRASBOURG	80.00 €	80.00 €	Concerne uniquement les habitants de Strasbourg (67000-67100-67200) et non les étudiants en cité ou chambre universitaire.

Ces aides sont déjà déduites comme le montrent les tableaux récapitulatifs

AIDES ATTRIBUEES AUX CANDIDATS A L'ISSUE DE LA FORMATION, SOUS CONDITIONS

ORGANISMES	AIDES BAFA	AIDES BAFD	REMARQUES
CNAF (tout département)	Jeunes Enfants : 106.71 € Autres : 91.47 €	/	Des précisions sur les conditions d'attribution seront fournies lors de la session de formation.
CAF 68	Base : 92 €	/	/
VILLE de SCHILTIGHEIM pour les Schillikois de moins 25 ans	Base : 80 €	Base : 80 €	Les futurs stagiaires doivent se rendre au service Petite Enfance de la Ville, Enfance Jeunesse à la Maison du Jeune Citoyen, 7 rue des Pompiers. Il faudra présenter entre autre un justificatif de domicile et signer une convention individuelle avec la Ville qui procédera directement au remboursement à l'issue de la formation.

Les stagiaires bénéficiaires d'une Prise en Charge

L'ensemble des aides à la formation ne sont pas attribuées aux candidats qui bénéficient d'une prise en charge de l'employeur dans le cadre d'une formation professionnelle.

Elles restent par contre déduites pour les personnes qui relèvent d'un statut non professionnel (comme les bénévoles ou les services civiques).

Il est indispensable de joindre à votre inscription une attestation de prise en charge de votre employeur/structure afin que l'on établisse une convention de formation.

Paiement de la session

Le montant de la session doit être réglé avant le début de la formation :

- pour valider l'inscription, il faudra faire parvenir un chèque d'acompte de 150€.
- Il est possible d'échelonner le règlement (prendre contact avec les Ceméa) et de payer en chèques vacances ou en espèces.